



**-Commune de Larra-
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 1^{er} juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre le premier juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Larra s'est réuni dans la salle du Conseil municipal de la mairie de Larra, sur convocation régulière en date du 26 juin 2024 sous la présidence de Jean-Louis MOIGN, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Présents (15) : AMOUROUX Céline, AUMARECHAL Vincent, BODOT Bernard, BOÏAGO Marie-Claire, BONNIEL Aude, CADAMURO Joëlle, DE SEQUEIRA Julie, DESGARCEAUX Nathalie, DESNOS Claudine, FOUCAULT Damien, GOUMBALLA Saloua, HOLLEMAN Arnold, LAFITTE Fabien, MODESTO Jérôme, MOIGN Jean-Louis

Le quorum (10) est atteint.

Absents ayant donné procuration (3) : FRANÇOIS Claude a donné procuration à DE SEQUEIRA Julie, JUNCA-GOARDERES Alexandre a donné procuration à CADAMURO Joëlle, MASON Cathy a donné procuration à FOUCAULT Damien

Absents excusés (1) : MESSINA Nathalie

Secrétaire de séance : HOLLEMAN Arnold

2024-6-9

TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Considérant ce qui suit :

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Également, il est indispensable de mettre à jour ce tableau des effectifs en cas de modification de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste.

Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, d'établir et de modifier le tableau des effectifs de sa collectivité ou de son établissement.

Article 1^{er} : APPROUVE le tableau des effectifs ci-annexé

Article 2 : CHARGE l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de cette délibération, qui prend effet à partir du 08/06/2024 ;

Pour : 18

Contre : --

Abstention : --

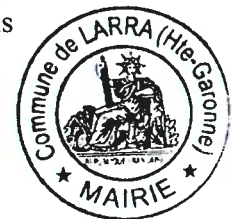
Délibération adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance
HOLLEMAN Arnold



Le Maire,
MOIGN Jean-Louis



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage. Ce tribunal peut être saisi par voie postale (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 07), ou par le biais de l'application informatique « Télérecours » accessible depuis le site www.telerecours.fr.



EMPLOIS PERMANENTS									
POLE	SERVICES	Emploi/Poste	Temps de travail hebdomadaire de l'emploi créé		Cat.	Grade (s) rattaché (s) à cet emploi	Peut être pourvu par un contractuel	Emploi pourvu ?	Grade de l'agent qui occupe le poste
			TC	TNC					
TECHNIQUE	DIRECTION	Directeur Général des Services	35		A	Attaché territorial	OUI	OUI	Attaché territorial
	ADMINISTRATION GENERALE	Agent chargé de l'accueil, des relations avec les associations et de la communication	35		C	Adjoint Administratif	OUI	OUI	Adjoint administratif
		Assistant(e) administrative	35		C	Adjoint administratif principal	NON	OUI	Adjoint administratif principal
	URBANISME	Secrétaire chargée de l'urbanisme, de l'état civil et des élections	35		C	Adjoint administratif principal	OUI	OUI	Adjoint administratif principal
	FINANCES	Agent chargé de la comptabilité, de la paye et des ressources humaines	35		C	Adjoint administratif	NON	OUI	Adjoint administratif
		Responsable du service technique	35		C	Agent de maîtrise	NON	OUI	Agent de maîtrise
		Agent polyvalent du service technique	35		C	Adjoint technique principal 1ère classe	NON	OUI	Adjoint technique principal 1ère classe
	TECHNIQUE	Agent polyvalent du service technique	35		C	Adjoint technique	OUI	OUI	Adjoint technique
		Agent polyvalent du service technique	35		C	Adjoint technique principal 2ème classe Adjoint technique principal 1ère classe Agent de maîtrise Agent de maîtrise principal	OUI	NON	
	SCOLAIRE	ATSEM	ATSEM		28	C	ATSEM principal 2ème classe	NON	OUI
ATSEM				30	C	ATSEM principal 2ème classe	NON	OUI	ATSEM principal 2ème classe
ANIMATION		Coordinatrice Enfance Education	35		B	Animateur Principal	NON	OUI	Animateur Principal
		Directrice Animation	35		C	Adjoint d'animation principal 2ème classe	OUI	OUI	Adjoint d'animation principal 2ème classe
		Animatrice / Animateur	35		C	Adjoint d'animation	NON	OUI	Adjoint d'animation
		Animatrice / Animateur	35		C	Adjoint d'animation	NON	OUI	Adjoint d'animation
		Animatrice / Animateur	35		C	Adjoint d'animation	NON	OUI	Adjoint d'animation
		Animatrice / Animateur	35		C	Adjoint d'animation	NON	OUI	Adjoint d'animation
ENTRETIEN		Animatrice / Animateur	31		C	Adjoint d'animation	NON	OUI	Adjoint d'animation
		Animatrice / Animateur	31		C	Adjoint d'animation	NON	OUI	Adjoint technique
RESTAURATION SCOLAIRE	Agent d'entretien	35		C	Adjoint technique	NON	OUI	Adjoint technique	
	Agent d'entretien	35		C	Adjoint technique	NON	OUI	Adjoint technique	
RESTAURATION SCOLAIRE	Cuisinier	35		C	Adjoint technique	NON	OUI	Adjoint technique	
	Cuisinier	35		C	Adjoint technique	NON	OUI	Adjoint technique	

POLE	SERVICES	Motif	Emploi/Poste	Temps de travail		Cat.	Grade (s) rattaché (s) à cet emploi
				TC	TNC		
ADMINISTRATIF	ADMINISTRATION GENERALE	accroissement temporaire	Agent administratif	35		C	Adjoint Administratif
		accroissement temporaire	Agent polyvalent du service technique	35		C	Adjoint technique
		accroissement saisonnier	Agent polyvalent du service technique	35		C	Adjoint technique
TECHNIQUE	ATSEM	accroissement temporaire	ATSEM		30	C	ATSEM principal 2ème classe
		accroissement temporaire	ATSEM		30	C	ATSEM principal 2ème classe
		accroissement temporaire	ATSEM		33	C	ATSEM principal 2ème classe
	ANIMATION	accroissement temporaire	Animatrice / Animateur		28	C	Adjoint d'animation
		accroissement temporaire	Animatrice / Animateur		30	C	Adjoint d'animation
		accroissement temporaire	Animatrice / Animateur		31	C	Adjoint d'animation
SCOLAIRE	ANIMATION	accroissement temporaire	Animatrice / Animateur		31	C	Adjoint d'animation
		accroissement temporaire	Animatrice / Animateur		31	C	Adjoint d'animation
		accroissement temporaire	Animatrice / Animateur		32	C	Adjoint d'animation
		accroissement temporaire	Animatrice / Animateur		33	C	Adjoint d'animation
		accroissement saisonnier	Animatrice / Animateur		30	C	Adjoint d'animation
		accroissement saisonnier	Animatrice / Animateur		30	C	Adjoint d'animation
	ANIMATION	accroissement saisonnier	Animatrice / Animateur		31	C	Adjoint d'animation
		accroissement saisonnier	Animatrice / Animateur		32	C	Adjoint d'animation
		accroissement saisonnier	Animatrice / Animateur		33	C	Adjoint d'animation
		accroissement temporaire	Agent d'entretien		20	C	Adjoint technique
		accroissement temporaire	Agent d'entretien		23	C	Adjoint technique
		accroissement temporaire	Agent d'entretien		26	C	Adjoint technique
ENTRETIEN	ENTRETIEN	accroissement temporaire	Agent d'entretien		28	C	Adjoint technique
		accroissement temporaire	Agent d'entretien		28	C	Adjoint technique